



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2017-11

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-27-007 - Arrêté n° DOS/AMBU/OFF/2017-111 portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie (3 pages)	Page 3
IDF-2017-11-22-010 - Arrêté n°DOS-2017-366 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices Union Soins et Services Ile-de-France - 26 boulevard Brune 75014 PARIS - Année 2017/2018 (3 pages)	Page 7
IDF-2017-11-22-011 - Arrêté n°DOS-2017-367 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation de Cadres de Santé de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) - Formation & Recherche en Soins - Faculté de Médecine de l'UPEC - Immeuble Les Gémeaux - 2, rue Antoine Etex 94000 CRETEIL - Année 2017/2018 (3 pages)	Page 11
IDF-2017-11-22-012 - Arrêté n°DOS-2017-368 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation de Cadres de Santé de l'EPS de Ville-Evrard - 202, avenue Jean Jaurès 93332 NEUILLY-SUR-MARNE Cedex - Année 2017/2018 (3 pages)	Page 15
IDF-2017-11-22-013 - Arrêté n°DOS-2017-369 Portant agrément du conseiller scientifique de l'institut de formation de masseur-kinésithérapeute Paul Guinot - 24-26, boulevard Chastenet de Géry 94814 VILLEJUIF Cedex (2 pages)	Page 19
IDF-2017-11-23-007 - Arrêté n°DOS-2017-374 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation de Cadres de Santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne - 1, rue Cabanis 75674 PARIS cedex 14 - Année 2017/2018 (5 pages)	Page 22
IDF-2017-11-27-009 - ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2017-110 PORTANT AUTORISATION DE REGROUPEMENT D'OFFICINES DE PHARMACIE (3 pages)	Page 28

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-11-28-001 - arrêté portant agrément d'organismes pour la formation économique des membres de C.E. (2 pages)	Page 32
--	---------

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-11-27-010 - Arrêté portant nomination des membres de la commission interdépartementale d'orientation de l'agriculture pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (4 pages)	Page 35
---	---------

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2017-11-23-008 - Décision 2017-1842 Nouvelle bonification indiciaire (4 pages)	Page 40
--	---------

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-11-28-002 - arrêté fixant la composition de la section régionale d'Ile-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (2 pages)	Page 45
---	---------

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-27-007

Arrêté n° DOS/AMBU/OFF/2017-111 portant autorisation
de regroupement d'officines de pharmacie

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2017-111
PORTANT AUTORISATION DE REGROUPEMENT D'OFFICINES DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-16 et R.5125-1 à R.5125-8 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU l'instruction n° DGOS/R2/2015/182 du 2 juin 2015 relative à l'application des articles L.5125-3 et suivants du code de la santé publique concernant les conditions d'autorisation d'ouverture d'une pharmacie d'officine par voie de création, transfert ou de regroupement ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du 4 août 2017, publié le 14 septembre 2017, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 1943 portant octroi de la licence n° 93#000790 à l'officine de pharmacie sise 65 boulevard Pasteur à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) ;
- VU l'arrêté du 28 janvier 1943 portant octroi de la licence n° 93#000736 à l'officine de pharmacie sise 123 avenue Jean Jaurès à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) ;
- VU la demande enregistrée le 28 juillet 2017, présentée par la SELARL PHARMACIE DE LA BASOCHE, représentée par Monsieur Luc SALAMA, et Madame Elisabeth LEPAPE, pharmaciens titulaires, en vue du regroupement des officines qu'ils exploitent vers le local de l'une d'entre elles sis 123 avenue Jean Jaurès à LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) ;
- VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 30 août 2017 ;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 7 septembre 2017 par le responsable Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 12 septembre 2017 ;

VU l'avis de la Chambre Syndicale des Pharmaciens de Seine-Saint-Denis en date du 13 septembre 2017 ;

VU l'avis du Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 20 septembre 2017 ;

CONSIDERANT que le regroupement envisagé se fera dans le local de l'officine exploitée par la SELARL PHARMACIE DE LA BASOCHE, sis 123 avenue Jean Jaurès à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) ;

CONSIDERANT que les officines regroupées sont situées à 600 mètres de distance et qu'elles desservent le même quartier ;

CONSIDERANT que le regroupement proposé n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de du quartier d'origine des officines à regrouper ;

CONSIDERANT que le regroupement envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier où sera située l'officine issue du regroupement ;

CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation, sous réserve d'amélioration de la confidentialité des comptoirs ;

ARRETE


ARTICLE 1^{er} : Est autorisé le regroupement, dans le local sis 123 avenue Jean Jaurès à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320), des officines dont Monsieur Luc SALAMA et Madame Elisabeth LEPAPE sont titulaires.

ARTICLE 2 : La licence n° 93#002529 est octroyée à l'officine issue du regroupement.

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

ARTICLE 3 : Les licences n° 93#000736 et n° 93#000790 devront être restituées à l'Agence Régionale de Santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-7 du code de la santé publique, l'officine sise 123 avenue Jean Jaurès à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

- 
- ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, l'officine issue du regroupement autorisé par le présent arrêté ne pourra être transférée avant expiration d'un délai de cinq ans à partir de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 27 novembre 2017.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-22-010

Arrêté n°DOS-2017-366 Fixant la composition du Conseil
Technique de l'Ecole de Puéricultrices Union Soins et
Services Ile-de-France - 26 boulevard Brune 75014 PARIS
- Année 2017/2018

ARRETE N° DOS – 2017-366

**Fixant la composition du Conseil Technique
De l'École de Puéricultrices
Union Soins et Services Ile-de-France
26 boulevard Brune
75014 PARIS**

Année 2017/2018

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS -2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'École de Puéricultrices de l'Union Soins et Services Ile-de-France, 26 boulevard Brune – 75014 Paris est fixée, comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, président, ou son représentant.

Membres de droit :

- Le Directeur de l'école :
Monsieur Jean MARCHAL, Directeur, Ecole de puériculture de l'Union Soins et Services d'Ile-de-France (USSIF) à Paris (75)
- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Monsieur le Professeur Philippe LABRUNE, Professeur Pédiatrie Université Paris-sud de l'Hôpital Antoine Béclère (92)

Suppléant :

Monsieur le Professeur Albert FAYE, Chef de service Pédiatrie Générale Maladies Infectieuses et Médecine Interne de l'Hôpital Robert Debré à Paris (75) et Faculté de Médecine, Université Paris 7 Denis Diderot

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Monsieur David VIAUD, Directeur Général, Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF), 167 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Madame Myriam KOKX, Directrice du Pôle Enseignement Formation, Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF), 167 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Suppléants :

Monsieur Henri-Pierre DUPAYRAT, Directeur des soins, Pôle Etablissements Hospitaliers – Hôpital Sainte Marie 167 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Monsieur Frédéric MARANDON, Directeur de la formation continue du Pôle Enseignement Formation, Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF), 26 boulevard Brune 75014 Paris

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame le Docteur Fanny AUTREY, Médecin Pédiatre de l'Hôpital Necker Enfant Malades, intervenante vacataire de l'Ecole de Puériculture d'Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF) à Paris (75)

Madame Catherine PEYROT, Infirmière Puéricultrice, Cadre formateur, de l'Ecole de Puériculture de l'Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF) à Paris (75)

Suppléantes :

Madame le Docteur Angélique TASSEAU, Médecin Pédiatre de l'Hôpital Necker Enfant Malades, intervenante vacataire de l'Ecole de Puériculture de l'Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF) à Paris (75)

Madame Sandrine HUNEAU-CHARLIER, Infirmière Puéricultrice, Cadre formateur, de l'Ecole de Puériculture de l'Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF) à Paris (75)

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Nelly DESORMEAUX, Infirmière Puéricultrice, de l'Hôpital Necker Enfants Malades, 149 rue de Sèvres – 75015 Paris

Suppléante :

Madame Virginie TRILOFF, Infirmière Puéricultrice, Service de néonatalogie de l'Hôpital Necker Enfants Malades, 149 rue de Sèvres – 75015 Paris

Secteur extra-hospitalier :

Titulaire :

Madame Laurène LE DANTEC, Infirmière Puéricultrice – Directrice PMI, de l'Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF), 26 boulevard Brune 75014 Paris

Suppléante :

Madame Béatrice BOUABDALLAH, Infirmière Puéricultrice – PMI, 47 rue Henri Ginoux – 92120 Montrouge

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Marine BESNARD, Infirmière étudiante puéricultrice, promotion 2017/2018

Madame Aude HUSSET, Infirmière étudiante puéricultrice, promotion 2017/2018

Suppléantes :

Madame Amandine WERBROUCK, Infirmière étudiante puéricultrice, promotion 2017/2018

Madame Marine MENNESSIER, Infirmière étudiante puéricultrice, promotion 2017/2018

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF) à Paris est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 novembre 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le directeur du pôle ressources humaines en santé

Signé

Sébastien FIRROLONI

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-22-011

Arrêté n°DOS-2017-367 Fixant la composition du Conseil
Technique de l'Institut de Formation de Cadres de Santé de
l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) - Formation &
Recherche en Soins - Faculté de Médecine de l'UPEC -
Immeuble Les Gémeaux - 2, rue Antoine Etex 94000
CRETEIL - Année 2017/2018

ARRETE N° DOS – 2017-367

**Fixant la composition du Conseil Technique
de l'Institut de Formation de Cadres de Santé
Ecole Supérieure Montsouris (ESM) –
Formation & Recherche en Soins
Faculté de Médecine de l'UPEC
Immeuble Les Gémeaux
2 rue Antoine Etex
94000 CRÉTEIL**

Année 2017/2018

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation des cadres de santé de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins – 2 rue Antoine Etex 94000 CRÉTEIL est fixée comme suit :

Président :

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- Le directeur de l'Institut de formation :
Monsieur Patrick FARNAULT, Directeur de l'IFCS de l'ESM – Formation & Recherche en Soins.
- Un représentant de l'organisme gestionnaire :
 - Titulaire :
Madame Sophie DUPUIS, Responsable administrative de la Faculté de Médecine, UPEC
 - Suppléante :
Madame Monique MARCELLI, Responsable administrative des formations paramédicales de la Faculté de Médecine, UPEC.
- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :
 - Titulaire :
Monsieur Mathias BÉJEAN, Maître de conférences, IRG-IAE Gustave Eiffel - UPEC
 - Suppléant :
Monsieur Jean-Paul DUMOND, Maître de conférences, IRG-IAE Gustave Eiffel - UPEC
- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :
 - o Filière Infirmière :
 - Titulaire :
Madame Morgane LE GAL, Cadre de Santé, Formateur Consultant à l'IFCS de l'ESM – Formation & Recherche en Soins.
 - Suppléante :
Madame Hélène CHAPALAIN, Cadre de Santé Formateur et intervenante vacataire à l'IFCS de l'ESM – Formation & Recherche en Soins.
 - Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :
 - o Filière Infirmière :
 - Titulaire :
Madame Brigitte BERTOTTO, Chargée de l'Organisation des Soins, Institut Mutualiste Montsouris.
 - Suppléante :
Madame Martine DE SIA, Cadre Supérieur de Santé, EPS Erasme.

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- o Filière Infirmière :

Titulaire :

Madame Hélène FAGUERET, Etudiante infirmière, promotion 2017/2018

Suppléante :

Madame Amélie BOIREAU, Etudiante infirmière, promotion 2017/2018

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur Dominique LETOURNEAU, Maître de Conférences - UPEC

Suppléant :

Monsieur Paul SOUCIET, cadre de santé ergothérapeute, GH Nord-Essonne

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) – Formation & Recherche en Soins est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 novembre 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le directeur du pôle ressources humaines en santé

signé

Sébastien FIRROLONI

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-22-012

Arrêté n°DOS-2017-368 Fixant la composition du Conseil
Technique de l'Institut de Formation de Cadres de Santé de
l'EPS de Ville-Evrard - 202, avenue Jean Jaurès 93332
NEUILLY-SUR-MARNE Cedex - Année 2017/2018

ARRETE N° DOS – 2017-368

**Fixant la composition du Conseil Technique
de l'Institut de Formation de Cadres de Santé
de l'EPS de Ville-Evrard
202 avenue Jean Jaurès
93332 NEUILLY-SUR-MARNE Cedex**

Année 2017/2018

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'EPS de Ville-Evrard, 202 avenue Jean Jaurès, 93332 Neuilly-sur-Marne Cedex est fixée comme suit :

Président:

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- La directrice de l'Institut de formation :
Madame Maryse CAMALET, Coordinatrice Générale des Instituts de Formation de l'EPS Ville-Evrard
- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Sophie ALBERT, Directrice de l'établissement – EPS Ville-Evrard par intérim

Suppléant :

Monsieur Philippe VERCELOT, Directeur des Ressources Humaines – EPS Ville-Evrard

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Madame Ilaria PIRONE, Maître de Conférences – Université Paris 8 à Saint-Denis (93)

Suppléante :

Madame Elsa GODART, Docteur en philosophie, enseignante attachée à l'Université Paris Est de Marne la Vallée (77)

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

Titulaire :

Madame Lisiane PRONE, cadre supérieur de santé infirmier, enseignante à l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard

Suppléante :

Madame Myriam BALTYDE L'ETANG, cadre supérieur de santé infirmier, enseignante à l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :

Titulaire :

Madame Sylvie STAFA, cadre supérieur de santé infirmier, coordinatrice pédagogique à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'EPS Ville-Evrard

Suppléante :

Madame Elisabeth ROBALO, cadre supérieur de santé infirmier à l'hôpital Saint-Camille à Bry-sur-Marne (94)

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

Titulaire :

Monsieur Audry VIRANIN, Etudiant cadre de santé au titre de l'année 2017/2018 à l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard

Suppléante :

Madame Isabelle DIAKITÉ, Etudiante cadre de santé au titre de l'année 2017/2018 à l'IFCS de l'EPS Ville-Evrard

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur Antoine BURNIER, Directeur des Ressources Humaines à l'EPS Maison Blanche

Suppléant :

Monsieur Pascal FAVRÉ, Médecin psychiatre à l'EPS Ville-Evrard

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de l'EPS de Ville-Evrard est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 novembre 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le directeur du pôle ressources humaines en santé

signé

Sébastien FIRROLONI

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-22-013

Arrêté n°DOS-2017-369 Portant agrément du conseiller
scientifique de l'institut de formation de
masseur-kinésithérapeute Paul Guinot - 24-26, boulevard
Chastenet de Géry 94814 VILLEJUIF Cedex

Service émetteur :
DOS/Pôle Ressources humaines en santé
Département des formations des professionnels de santé
Service des formations paramédicales

ARRETE N° DOS- 2017-369

**Portant agrément du conseiller scientifique
de l'institut de formation de masseur-kinésithérapeute
Paul Guinot
24-26, boulevard Chastenet de Géry
94814 VILLEJUIF Cedex**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment son article D 4321-25 ;

Vu le décret du 29 mars 1963, modifié en dernier lieu par le décret n°89-633 du 5 septembre 1989, relatif aux études préparatoires et aux épreuves du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;

Vu le décret n°2015-1110 du 02 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1976 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 1979 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 17 mai 1982 relatif aux conditions d'agrément des écoles préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1998 modifiant l'arrêté du 20 mai 1968 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des écoles préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté n° DS -2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Instruction DGOS/RH1 n°2010-228 du 11 juin 2010 relative à la répartition des missions relatives à la formation initiale et à l'exercice des professionnels de santé et de certaines missions relevant de la fonction publique hospitalière, dans le cadre des agences régionales de santé et des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Vu l'avis émis par le conseil pédagogique de l'Institut de formation de masseur-kinésithérapeute Paul Guinot, lors de sa séance du 05 octobre 2017, sur la proposition de nomination de Madame le docteur Colette METTÉ en qualité de conseiller scientifique ;

Vu la demande présentée le 24 octobre 2017 par la directrice de l'Institut de formation de masseur-kinésithérapeute Paul Guinot, 24-26 boulevard Chastenot de Géry 94814 Villejuif Cedex, en vue de l'agrément de Madame le docteur Colette METTÉ en qualité de conseiller scientifique de l'Institut de Formation ;

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé ;

ARRETE

Article 1 : Madame le docteur Colette METTÉ est agréée en qualité de conseiller scientifique de l'Institut de formation de masseur-kinésithérapeute Paul Guinot, 24-26 boulevard Chastenot de Géry 94814 Villejuif Cedex.

Article 2 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 novembre 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le Directeur du pôle ressources humaines en santé

signé

Sébastien FIRROLONI

Agence régionale de santé

IDF-2017-11-23-007

Arrêté n°DOS-2017-374 Fixant la composition du Conseil
Technique de l'Institut de Formation de Cadres de Santé du
Centre Hospitalier Sainte-Anne - 1, rue Cabanis 75674
PARIS cedex 14 - Année 2017/2018

ARRETE N° DOS – 2017-374

**Fixant la composition du Conseil Technique
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé
Centre Hospitalier Sainte-Anne
1, rue Cabanis
75674 PARIS Cedex 14**

Année 2017/2018

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS -2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75674 Paris cedex 14 est fixée comme suit :

Président :

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- La directrice de l'Institut de formation :
Madame Christine ROBIN, Directrice de l'IFCS du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :
 - Titulaire :
Madame Evelyne SALEM, Directrice des soins, Responsable du pôle formation du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

 - Suppléante :
Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice en charge des affaires juridique et des usagers du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :
 - Titulaires :
Madame Fanny SALANE, Universitaire, Maître de conférences - Université Paris Ouest Nanterre-la-Défense

Madame Lydie PHAM, PRAG, Maître de conférences - Université Paris Est Marne-la-Vallée

 - Suppléant :
Monsieur Alain VULBEAU, Universitaire, Maître de conférences - Université Paris Ouest Nanterre-la-Défense

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :
 - o Filière Infirmière :
 - Titulaires :
Madame Monique PENGAM, Infirmière, Cadre supérieur de santé, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Monsieur Thierry DANYAUD, Infirmier, Cadre supérieur de santé, Formateur à l'IFCS Sainte-Anne (75)

 - Suppléante :
Madame Armelle AMOROS, Infirmière, Cadre supérieur de santé, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

 - o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale
 - Titulaire :
Madame Nadine CAMPEAUX, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre supérieur de santé, Formatrice, intervenant vacataire de la filière Manipulateur en électroradiologie à l'IFCS Sainte-Anne (75)

 - Suppléant(e) :

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire

Titulaire :

Madame Christine PARFAIT, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Sylvie BROIX, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie

Titulaire :

Madame Marie-Luce MARTINS, Préparatrice en Pharmacie Hospitalière, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateurs en Pharmacie Hospitalière à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Christine MAZIN-DESLANDES, Préparatrice en Pharmacie Hospitalière, Cadre supérieur de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateurs en Pharmacie Hospitalière à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus

- Filière Infirmière :

Titulaires :

Monsieur Sakil VALIMAHOMED, Infirmier, Cadre supérieur de santé, Hôpital HENRY EY (75)

Madame Sylvette NORCTEIN, Infirmière, Cadre supérieur de santé, du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Suppléantes :

Madame Bénédicte FOUCHARD, Infirmière, Cadre de santé, à l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche (75)

Madame Catherine PEYROT, Infirmière puéricultrice, Cadre de santé, Formatrice de l'Institut de Puériculture et Périnatalogie Paris (75)

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale

Titulaire :

Madame Joëlle DELPORT, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre supérieur de santé, du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Suppléante :

Madame Isabelle EMERIAU, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé, du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire
Titulaire :
Madame Valérie GODARD, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Hôpital Necker-Enfant Malades à Paris (75)
Suppléant(e) :

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie
Titulaire :
Monsieur Joël COURBARD, Préparateur en Pharmacie Hospitalière, Cadre supérieur de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)
Suppléant(e) :

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- Filière Infirmière :
Titulaires :
Madame Chloé POUBEAU, Etudiante cadre Infirmière, Promotion Queneau 2017/2018

Madame Sandrine ORDUNA, Etudiante cadre Infirmière, Promotion Queneau 2017/2018

Suppléantes :
Madame Florence DARNOSKY, Etudiante cadre Infirmière, Promotion Queneau 2017/2018

Madame Sarah LEBRUN, Etudiante cadre Infirmière, Promotion Queneau 2017/2018

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale
Titulaire :
Madame Claire HASCOET, Etudiante cadre Manipulateur en électroradiologie médicale, Promotion Queneau 2017/2018

Suppléante :
Madame Karima BENACHOUR, Etudiante cadre Manipulateur en électroradiologie médicale, Promotion Queneau 2017/2018

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire
Titulaire :
Madame Nathalie BACON, Etudiante cadre Technicien de laboratoire, Promotion Queneau 2017/2018

Suppléant :
Monsieur Alexis MARCET, Etudiant cadre Technicien de laboratoire, Promotion Queneau 2017/2018

- o Filière médico-technique – métier : Filière Préparateur en pharmacie

Titulaire :

Madame Lina RODRIGUES, Etudiante cadre de Préparateur en Pharmacie, Promotion Queneau 2017/2018

Suppléant :

Monsieur Romain BRIEU, Etudiant cadre de préparateur en pharmacie, Promotion Queneau 2017/2018

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Madame Laurence SOMBRUN, Coordonnatrice Générale des Activités Paramédicales du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Sylvie LEUWERS, Coordonnatrice Générale des Activités Paramédicales GHT Paris – Psychiatrie & Neurosciences du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 23 novembre 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
Le directeur du pôle ressources humaines en santé

signé

Sébastien FIRROLONI

Agence régionale de santé


IDF-2017-11-27-009

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2017-110
PORTANT AUTORISATION DE REGROUPEMENT
D'OFFICINES DE PHARMACIE**

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2017-110
PORTANT AUTORISATION DE REGROUPEMENT D'OFFICINES DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3, L. 5125-6 et R. 5125-4 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU l'instruction n° DGOS/R2/2015/182 du 2 juin 2015 relative à l'application des articles L. 5125-3 et suivants du code de la santé publique concernant les conditions d'autorisation d'ouverture d'une pharmacie d'officine par voie de création, transfert ou de regroupement ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du 4 août 2017, publié le 14 septembre 2017, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 24 février 1943 portant octroi de la licence n° 77#000058 à l'officine de pharmacie sise 1 rue Victor Plessier à LA FERTE GAUCHER (77320) ;
- VU l'arrêté du 24 février 1943 portant octroi de la licence n° 77#000069 à l'officine de pharmacie sise 29 rue de Paris à LA FERTE GAUCHER (77320) ;
- VU la demande enregistrée le 3 août 2017, présentée conjointement par la SELARL PELLETIER-ORBLIN-PAGE représentée par Monsieur Sylvain PELLETIER, gérant de la PHARMACIE PELLETIER, sise 1 rue Victor Plessier à LA FERTE GAUCHER (77320) et par Monsieur Patrick NOEL, gérant et exploitant de la PHARMACIE NOEL, sise 29 rue de Paris à LA FERTE GAUCHER (77320), en vue du regroupement de leurs officines vers le local de l'une d'entre elle sis 29 rue de Paris à LA FERTE GAUCHER (77320) ;
- VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 30 août 2017 ;

- 
- VU l'avis du Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens d'Ile-de-France en date du 12 septembre 2017 ;
- VU l'avis du Syndicat des pharmaciens de Seine-et-Marne en date du 5 octobre 2017 ;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 2 novembre 2017 par le responsable du Département Qualité Sécurité et Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU l'avis de la Préfète de Seine-et-Marne en date du 23 novembre 2017 ;

- CONSIDERANT que le regroupement envisagé se fera dans le local de l'officine de Monsieur Patrick NOEL, sis 29 rue de Paris au sein de la commune de de LA FERTE GAUCHER (77320) ;
- CONSIDERANT que le regroupement proposé n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine des officines à regrouper, ces dernières se situant à moins de 150 mètres de distance l'une de l'autre ;
- CONSIDERANT que le regroupement envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier où sera située l'officine issue du regroupement ;
- CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} : Est autorisé le regroupement, dans le local sis 29 rue de Paris au sein de la commune de de LA FERTE GAUCHER (77320), des officines dont Monsieur Sylvain PELLETIER et Monsieur Patrick NOEL sont titulaires, sises respectivement 1 rue Victor Plessier et 29 rue de Paris à LA FERTE GAUCHER (77320).
- ARTICLE 2 : La licence 77#000593 est octroyée à l'officine issue du regroupement.
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3 : Les licences n° 77#000058 et n° 77#000069 devront être restituées à l'Agence régionale de santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

- ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-7 du code de la santé publique, l'officine sise 29 rue de Paris à LA FERTE GAUCHER (77320) devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.
- ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine issue du regroupement autorisé par le présent arrêté ne pourra être transférée avant expiration d'un délai de cinq ans à partir de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 27 novembre 2017.

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et Services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-11-28-001

arrêté portant agrément d'organismes pour la formation
économique des membres de C.E.

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° _____

PORTANT AGRÉMENT D'ORGANISMES POUR LA FORMATION
ECONOMIQUE DES MEMBRES DES COMITÉS D'ENTREPRISE

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE,

VU l'arrêté n°2017-06-19-002 du 19 juin 2017 du préfet de la région d'Ile de France
portant délégation de signature en matière administrative à Madame Corinne
Cherubini, directrice régionale des entreprises de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France

VU l'arrêté n°2017-129 du 15 septembre 2017 portant subdélégation de signature de
Madame Corinne Cherubini, directrice régionale des entreprises de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France.

VU les articles L2315-16, L2315-17, L2315-63 du code du travail.

VU la circulaire DRT n°12 du 27 septembre 1983 du Ministère des affaires sociales et
de la solidarité nationale.

VU l'avis formulé par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation
professionnelle d'Ile de France, le 17 octobre 2017.

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Les organismes de formation ci-après sont agréés pour dispenser aux membres des comités
d'entreprise les stages de formation économique prévus à l'article L 2315-63 du code du
travail :

Aide O c.e.

4,rue du Général Leclerc,77170 Brie Comte Robert

Acofop

9, rue neuve saint Germain 92100 Boulogne Billancourt

Apsac Association pour la promotion sociale et l'amélioration des connaissances

9 rue Baudoin, 75013 Paris

Conseil CE success consulting

31 bis, rue des longs prés 92100 Boulogne Billancourt

Ecocom formation

6, rue Christophe Colomb, 75008 Paris

Ecodia,

19, avenue de Messine 75008 PARIS

Institut de Formation en Droit social de Paris, IFDS

19, rue de l' Atlas 75019 PARIS

Juris Format Catherine SUTER

2, place Fulgence Bienvenue 77600 Bussy Saint Georges

Mattio Lise

25, rue François Debergue 93100 Montreuil

Nanshe expertise

16 bvd St Germain CS70514
75237 paris cedex5

Progexa, société d'expertise comptable

118, avenue Jean Jaurès, immeuble le Belvédère 75019 PARIS

Recouvreur Philippe

2, allée du clos Charon, 77600 Guermantes

Sogex cube

25, rue François Debergue 93100 Montreuil

Soxia,

11, avenue d'Eprémesnil, 78400 CHATOU

Article 2

La directrice régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France.

Aubervilliers,
Le 28 novembre 2017

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale

Corinne Cherubini

P/O la directrice adjointe, responsable du
service relations du travail


Catherine LAPEYRE

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-11-27-010

Arrêté portant nomination des membres de la commission
interdépartementale d'orientation de l'agriculture pour les
départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la
Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté

portant nomination des membres de la commission interdépartementale d'orientation de l'agriculture pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.313-3 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1427 du 28 mai 2013 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions à caractère départemental dans le département de la Seine-Saint-Denis ;
- Vu l'arrêté préfectoral MCI n°2013-12 du 10 juin 2013 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions à caractère départemental dans le département des Hauts-de-Seine ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1816 du 10 juin 2013 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions à caractère départemental dans le département du Val-de-Marne ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013-177-0002 du 26 juin 2013 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions à caractère départemental dans le département de Paris ;
- Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ;

A R R E T E

Article 1

La composition de la commission interdépartementale d'orientation de l'agriculture pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, conformément à l'article R313-3 du code rural et de la pêche maritime, présidée par le Préfet de la Région d'Île-de-France ou son représentant, est la suivante :

1°) La présidente du Conseil régional d'Île-de-France, ou son représentant ;

2°) Par roulement annuel, le président du Conseil départemental du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis ou des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;

Au titre des années 2017 et 2018, le président du conseil départemental du Val-de-Marne, Monsieur Christian FAVIER, siège à la commission.

3°) Un président d'établissement public de coopération intercommunale ayant son siège dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne ou son représentant ;

4°) La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, ou son représentant ;

5°) Le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ou son représentant ;

6°) Trois représentants de la chambre interdépartementale de l'agriculture d'Île-de-France, dont un au titre des sociétés coopératives agricoles autres que celles mentionnées au 8°

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Christian DUBOIS (au titre des sociétés coopératives agricoles)	-
Didier LENOBLE	Jean-Pierre BOURVEN
Pierre BOT	Erwan HUMBERT

7°) Le président de la caisse de mutualité sociale agricole, ou son représentant ;

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Olivier HUE	-

8°) Deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture, dont un au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives, l'autre au titre des coopératives ;

<u>Au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives</u>	
<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Denis JULLEMIER	Catherine LE DANTEC

<u>Au titre des entreprises agroalimentaires coopératives</u>	
<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Philippe HEUSELE	-

9°) Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilités en application de l'article 1^{er} du décret n° 90-187 du 28 février 1990 ;

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Frédéric ARNOULT	Pierre ROULAND
Alexandre RUECHE	Christophe ROBIN
Philippe SORT	Cédric BEAURAIN
Thibault SAUSSIER	Philippe PLAIDEAU
Jean-Charles RAHEM	Jean-Claude GUEHENNEC
René KERSANTE	Philippe NANTOIS
Dominique LENOBLE	Francis COUDENE
Didier HARDOUIN	Jean-Noël ROINSARD

10°) Un représentant des salariés agricoles ;

11°) Deux représentants de la distribution des produits agroalimentaires dont un au titre du commerce indépendant ;

12°) Un représentant du financement de l'agriculture ;

13°) Un représentant des fermiers-métayers ;

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Pierre DURCHON	=

14°) Un représentant des propriétaires agricoles ;

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Marc BEATRIX	=

15°) Un représentant de la propriété forestière ;

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Etienne de MAGNITOT	François d'Amécourt

16°) Deux représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement ;

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Colette HUOT-DAUBREMONT	Denis LAURENT
Catherine RIBES	Véronique ILIE

17°) Un représentant de l'artisanat ;

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Stéphane PIONNIER	-

18°) Un représentant des consommateurs ;

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Françoise RITOUX	Guy BACHELET

19°) Deux personnalités qualifiées

Article 2

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France.

Article 3

La Commission interdépartementale d'orientation de l'agriculture peut créer une ou plusieurs sections spécialisées pour exercer les attributions qui lui sont dévolues s'agissant des décisions individuelles en matière de structures agricoles, d'aide aux exploitants, aux exploitations, aux cultures et aux modes de production, dans les conditions prévues par les dispositions des articles R 313-5 et R 313-6 du code rural.

Article 4

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet de la région d'Île-de-France pour une durée de trois ans renouvelables, à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 5

La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Article 6

L'arrêté préfectoral n°2014035-0006 portant nomination des membres de la commission interdépartementale d'orientation de l'agriculture pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne est abrogé.

Article 7

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le **27 NOV. 2017**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2017-11-23-008

Décision 2017-1842 Nouvelle bonification indiciaire

Paris, le 23 novembre 2017

ARRETE MODIFICATIF N° 2017- 1842

LE PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE, PREFET DE PARIS,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2014 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en oeuvre du Protocole Durafour ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-06-19-012 du 19 juin 2017 du préfet de Paris portant délégation de signature à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° 2016-647 du 28/06/2016 fixant la liste des postes éligibles au titre de la 6ème et 7ème tranches de l'enveloppe Durafour de la DRIEA-IF ;

Vu l'arrêté n° 2017-1611 du 9 novembre 2017 complétant la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Arrête

Article 1er

L'annexe de l'arrêté n° 2017-1611 du 9 novembre 2017 est modifié comme suit :

à la 7ème ligne de la liste, il est écrit : « département contrôle de gestion jusqu'au 31 août 2017 inclus »

il est ajouté une ligne après la 7ème, indiquant :

A	1	20	Responsable du département	Département pilotage du budget et des effectifs à compter du 1 ^{er} septembre 2017	Direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation, Service social régional
---	---	----	----------------------------	---	---

Article 2

L'arrêté modificatif n° 2017-1793 du 14 novembre 2017 est abrogé.

Article 3

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes administratifs du Préfet d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le

23 NOV. 2017



Gilles LEBLANC

ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° 2017- 1842 du 23 novembre 2017

Liste complémentaire des emplois et des points de nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en oeuvre du Protocole Durafour, créés au sein de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, à effet du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 et non reconductibles pour l'année 2018.

CATEGORIE	Nombre d'emploi	Nombre de points attribués	Désignation de l'emploi	Bureau	Direction - Service
A+	1	30	Chef du bureau	bureau de gestion régionale et interdépartementale de l'éducation routière	Service de la sécurité des transports
A+	1	30	Chef du bureau	bureau du conseil juridique et du contentieux	Secrétariat général
A+	1	30	Chef du service	service de la planification et de l'aménagement durable	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement du Val-de-Marne
A+	1	30	Responsable du bureau	bureau de l'action foncière et des opérations d'aménagement	Service de la planification, de l'aménagement et de du foncier
A+	1	30	Chef du service	service sécurité et éducation routière	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement des Hauts-de-Seine
A	1	20	Adjoint au chef du Service	Service circulation, sécurité et éducation routière	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Seine-Saint-Denis
A	1	20	Responsable du département	Département contrôle de gestion jusqu'au 31/08/2017 inclus	Direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation, Service social régional
A	1	20	Responsable du département	Département pilotage du budget et des effectifs à compter du 01/09/2017	Direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation, Service social régional
A	1	20	Responsable adjoint	bureau de l'immobilier d'entreprise	Service de la planification, de l'aménagement et de du foncier
A	1	20	Chef de projets territoriaux – référent aménagement durable et qualité urbaine des projets	service de la planification et de l'aménagement durable	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement des Hauts-de-Seine
B	1	15	Chargé d'études RH et développement des emplois et des compétences	Département ressources humaines	Direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation, Service social régional
B	1	15	Responsable du bureau du budget	Bureau du budget	Secrétariat général
B	1	15	Responsable des pôles formation et du pôle vacations, missions, accidents	Bureau des effectifs et des ressources humaines	Secrétariat général
B	1	15	Chargé d'étude budget-finances	Bureau du budget	Secrétariat général
B	1	15	Assistante de prévention DIRIF	Bureau sécurité prévention	Secrétariat général
B	1	15	Gestionnaire retraite "référente"	filière Ressources Humaines	Cente support régional
B	1	15	Adjoint au responsable du pôle retraite	filière Ressources Humaines	Cente support régional
B	1	15	Adjointe au responsable du pôle suivi financier et marché	Département appui à la gestion du patrimoine	Service de la politique immobilière et du bâtiment
B	1	15	Chef de la mission d'appui police de la navigation	Département sécurité des transports fluviaux	Service de la sécurité des transports
B	2	15	Chargé de planification urbaine	Service planification et aménagement durable	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement des Hauts-de-Seine

B	1	15	Chargé d'études construction durable	Service urbanisme et bâtiments durables	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement des Hauts-de-Seine
B	1	15	Adjoint au chef de pôle et chargé de projet planification durable	Service aménagement durable des territoires	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Seine-Saint-Denis
B	1	15	Adjoint au responsable pôle « gestion et statistiques de la fiscalité »	Service écologie et urbanisme réglementaire	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement du Val-de-Marne
B	1	15	Secrétariat de direction	direction	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement du Val-de-Marne
B	1	15	Gestionnaire RH et mission d'appui logistique	Bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique	Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement du Val-de-Marne
B	1	15	Adjoint au chef du BGAR	Service de l'exploitation et de l'entretien du réseau – AGER-Est	Direction des routes d'Île-de-France
B	1	15	Responsable du Pôle Téléphonie, exploitation et maintenance technique	Bureau de la logistique et informatique	Secrétariat général, secrétariat général délégué DIRIF
B	1	15	Chef du pôle administratif du département ingénierie ouest	Service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau	Direction des routes d'Île-de-France
B	1	15	Adjoint au Chef du Bureau des affaires foncières	Service de la modernisation du réseau	Direction des routes d'Île-de-France
B	1	15	Adjoint au chef de bureau des affaires juridiques	Bureau des affaires juridiques	Secrétariat général, secrétariat général délégué DIRIF
B	1	15	Responsable contentieux et administratif	Service de l'exploitation et de l'entretien du réseau – AGER-Nord	Direction des routes d'Île-de-France
B	1	15	Chargé de gestion du domaine public	Service de l'exploitation et de l'entretien du réseau – AGER-Est	Direction des routes d'Île-de-France
B	1	15	Chef de la gestion-marchés	Service de l'exploitation et de l'entretien du réseau – AGER-Ouest	Direction des routes d'Île-de-France

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-11-28-002

arrêté fixant la composition de la section régionale
d'Ile-de-France du comité interministériel consultatif
d'action sociale des administrations de l'État



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE N°IDF-2017-11 de 28 NOV. 2017
MODIFIANT L'ARRETE N°2017-08-31-002
FIXANT LA COMPOSITION DE LA SECTION REGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE DU COMITE
INTERMINISTERIEL CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

=====
LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,
OFFICIER DU MERITE MARITIME

- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006, relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 7 et 8 ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 1970 modifié instituant un comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-08-31-002 du 31 août 2017 fixant la composition de la section régionale d'Île-de-France du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

CONSIDERANT la proposition de la cheffe du service académique d'action sociale de l'Académie de Versailles ;

CONSIDERANT la proposition d'une organisation syndicale ;

SUR proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n°2017-08-31-002 susvisé est modifié comme suit :

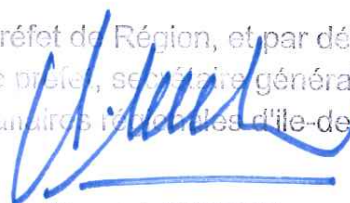
1. A l'article 1, dans le paragraphe intitulé « représentants de l'administration », « membres titulaires », les mots « Mme Noëlle NARVAEZ, responsable du service social » sont remplacés par les mots « Mme Marie-Noëlle NARVAEZ, Cheffe du service académique d'action sociale ».
2. A l'article 1, dans le paragraphe intitulé « représentants des organisations syndicales », « Union nationale des syndicats autonomes », « Titulaires », les mots « Mme Hawa SALL » sont remplacés par les mots « M. Frédéric TISLER ».

3. A l'article 1, dans le paragraphe intitulé « représentants des organisations syndicales », « Union nationale des syndicats autonomes », « Suppléants », les mots « M. Stéphane IMMERY » et « M. Frédéric TISLER » sont remplacés par les mots « M. Bernard LAYES » et « Mme Mathilde d'AURIA COCO VILOIN ».

Article 2 :

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France



Yannick IMBERT